

Nersac, le 29 janvier 2009

Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
<http://www.poitou-charentes.drire.gouv.fr>
Groupe de subdivisions de la Charente

Référence : BL/MC – 09/065
09002R-MaJ-APC-CODERST180209.doc

**OBJET: INSTALLATION CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

Mise à jour de Chais et Distilleries

**Arrêtés préfectoraux fixant des prescriptions
complémentaires**

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par courrier du 9 avril 2008, l'inspection des installations classées a transmis aux exploitants de chais et distilleries soumis à autorisation un dossier de mise à jour de leurs installations.

Cette demande de mise à jour faisait suite aux modifications de la réglementation, intervenues depuis plusieurs années et en particulier de la création des rubriques 2250 et 2255 relatives respectivement aux distilleries et aux chais.

Après examen des dossiers de mise à jour et au vu de l'avis du SDIS, l'inspection des installations classées propose, en application de l'article R 512-31 du code de l'environnement, de fixer par arrêté préfectoral des prescriptions complémentaires nécessaires pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement.

Les prescriptions complémentaires proposées ont été définies au sein de groupes de travail mis en place par l'inspection des installations classées. Ces groupes de travail comprenaient des représentants des exploitants (viticulteurs, négociants, marchands en gros, bouilleurs de profession ...) les SDIS de Charente et Charente-Maritime et le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC).

Ces prescriptions ont été présentées au CODERST le 21 mai 2008, elles sont annexées à l'arrêté préfectoral complémentaire et sont identiques pour toutes les installations. Parmi les dispositions nouvelles, l'on peut noter :

- La mise en place de réserve d'eau d'incendie : une méthode de calcul pour définir les besoins en eau pour l'extinction d'un incendie, a été définie,
- Les distances d'isolement par rapport aux tiers : au-dessous de celles-ci l'exploitant devra réaliser une étude de dangers,
- La mise en place de moyens pour canaliser, éteindre et récupérer les effluents enflammés en cas d'incendie.

Ces dispositions nouvelles font l'objet d'un échéancier pour leur mise en œuvre qui s'étale jusqu'en 2012.

Après examen des 42 dossiers de mise à jour des établissements figurant dans le tableau ci-dessous, nous proposons pour chacun d'entre eux de prendre un arrêté préfectoral complémentaire fixant les prescriptions à respecter. Ci-joint un projet d'arrêté pour chacun des établissements visés dans la liste annexée.

Etablissement	Ville	Adresse	Rubrique
DISTILLERIE PIRON Rémy	Angeac-Champagne	Les Reigniers	2250
DU GRISON	Angeac-Charente	Le Grison	2250
ROY SE	Birac	La croix nouveau	2250
CABANNE & FILS SA	Bourg-Charente	Chez Genin	2250
DISTILLERIE DE L'ETANG	Boutiers-Saint-Trojan	Le Laize à marquet - 10 chais	2250 et 2255
GIRAUD SA	Boutiers-Saint-Trojan	16 route des Renardières	2255
DE LA DOUE	Châteaubernard	1, place Buzin	2250
MARTELL Chateaufeuf	Châteaufeuf-sur-Charente	Chemin de Halage	2255
TESSERON-Pelisse	Châteaufeuf-sur-Charente	Boulevard de Pelisse	2250
VIGNOBLES BARON SCEA	Cherves-Richemont	Logis du coudret	2250
DISTILLERIE DE LA GROIE	Cognac	109, rue de la Groie	2250
HENNESSY Parc	Cognac	22 RUE JEAN BART	2255
HENNESSY Bas Parc	Cognac	37 RUE FONT D'ENFER	2255
TIFFON-Foussignac	Foussignac	Les Petites Brunetières	2255
DISTILLERIE DES BARBOTINS	Gensac-la-Pallue	Les Barbotins	2250
DISTILLERIE DES CHARDONS	Gensac-la-Pallue	Chardons	2250
MARTELL Petite Champagne	Gensac-la-Pallue	La petite Champagne	2255
DAVY Dominique	Gondeville	Moulin	2250
DISTILLERIE DU PEYRAT	Houlette	Le Peyrat	2250
CHARLIN ETS	Jarnac	10 rue Cote	2255
COURVOISIER -Chais Jarnac	Jarnac		2255
HINE-La Touche	Jarnac	La Touche	2255
PINARD	Jarnac	Lartige	2250 et 2255
TIFFON-Jarnac	Jarnac	rue de la Font badan	2255
DISTILLERIE DE L'ANTENNE-Javrezac	Javrezac	Sainte Ozanie	2250
HENNESSY Le Peu (distillerie)	Juillac-le-Coq	LE PEU	2250
DE LA PARLIERE (EARL)	Lignières-Sonneville	Le Bois rond	2250
TIFFON-Mainxe	Mainxe	29, Quai Ile Madame	2250 et 2255
DISTILLERIE LAMBERT	Malaville	Ronfleville	2250
ALLIAT Gérard	Marsac	Les tessonnières	2250
BERGERON EARL	Merpins	Vieux Bourg	2250
CAMUS-Merpins	Merpins	ZI de Merpins	2255
MAUFRAS	Mouildars	Quarteleches	2250
CHAIGNAUD Jacky	Reignac	Chez Gonin	2250
DISTILLERIE BEGUIN SARL	Sainte-Sévère	Chez Drouillard	2250
BENEDITTINI	Saint-Fort-sur-le-Né	Le Chail	2250
CAMUS-Saint Laurent de Cognac	Saint-Laurent-de-Cognac	Le Buisson	2250
COGNAC CROIZET	Saint-Même-les-Carrières	Place Léon Croizet B.P.3	2250
COGNAC CROIZET	Saint-Même-les-Carrières	Place Léon Croizet B.P.3	2255
DOMAINE DE L'ARDILLIER	Segonzac	Garancille	2250
DOMAINE DU BREUIL	Segonzac	Chez Collet	2250
DU VIEUX COLOMBIER	Segonzac	Le Bourg	2250 et 2255
TOURNAT SARL	Verdille	Le Bourg	2250

Ces projets d'arrêtés doivent être présentés pour avis, au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.